



Société des Professeurs d'Histoire Ancienne de l'Université

**Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la SOPHAU
du vendredi 15 mai 2009,
Amphithéâtre ENS LSH, à 18h.**

Lorient, le 25 mai 2009

Etaient présents au colloque : Catherine APICELLA ; Christophe BADEL ; Claire BARAT ; Nathalie BARRANDON ; Stéphane BENOIST ; François BERTRANDY ; Christian BOUCHET ; Patrice BRUN ; Bernadette CABOURET ; François CADIOU ; Jacqueline CARABIA ; Clément CHILLET ; Yannick CLAVE ; Sophie COLLIN-BOUFFIER ; Marianne COUDRY ; Cyril COURRIER ; Jean-Christophe COUVENHES ; Marion DACKO ; Julie DALAISON ; Manuel DE SOUZA ; Michel DEBIDOUR ; Sylvia ESTIENNE ; Claire FAUCHON ; Clément FELIU ; Marie-Claire FERRIES ; Patrick GALLIOU ; Pierre-Louis GATIER ; Bertrand GOFFAUX ; Antonio GONZALES ; Candice GREGGI ; Eric GUERBER ; Jean-Pierre GUILHEMBET ; Andreas GUTSFELD ; Marie-Laurence HAACK ; Ralph HAESSLER ; Christine HOET-Van CAUWENBERGHE ; Michel HUMM ; Anne JACQUEMIN ; Pierre JAILLETTE ; François KIRBIHLER ; Marie-Odile LAFORGE ; Jean-Luc LAMBOLEY ; Nicolas LAUBRY ; Yann LE BOHEC ; Patrick LE ROUX ; Sabine LEFEBVRE ; Bernard LEGRAS ; Hélène MENARD ; Michel MOLIN ; Christel MÜLLER ; Blaise PICHON ; Sylvie PITTIA ; Mathieu POUX ; Franck PRETEUX ; Vincent PUECH ; Philippe REGERAT ; Nicolas RICHER ; Yves ROMAN ; A. RUIZ GUTTIEREZ ; Maria-Teresa SCHETTINO ; Elisabeth SMADJA ; Arnaud SUSPENE ; Michel TARPIN ; Michèle TRANNOY ; Laurence TRANOY ; Jean-Jacques VALETTE ; William VAN ANDRINGA ; Paul VAN OSSEL ; Stéphane VERGER ; Annie VIGOURT ; Eckhard WIRBELAUER ; Catherine WOLFF ;

Excusés : Nicolas TRAN, Lydie BODIOU, Pierre COSME, Brigitte LE GUEN, Pascal PAYEN, Alain TRANOY.

1 / Décès d'Isabelle Ratinaud-Lachkar

Le décès survenu le samedi 28 mars 2009, à l'âge de 40 ans, de notre collègue Isabelle Ratinaud-Lachkar, Maître de Conférences à l'université Pierre-Mendès-France de Grenoble, membre junior de l'IUF a été rappelé. Bernard Legras a écrit personnellement une lettre de condoléances à son mari et à ses jeunes enfants au nom de la SOPHAU. Jean-Luc Lamboley a

représenté la SOPHAU à ses obsèques, le samedi 04 avril à 13h45 au funérarium de La Tronche (à proximité de Grenoble). Conformément à son souhait, il n'y eut ni fleurs ni couronnes. Nous avons respecté une minute de silence en la mémoire de notre collègue trop tôt disparue.

2/ Présentation du Bureau

Comme cela avait été convenu dans une assemblée de bureau précédente, Bernard Legras, devient président de la SOPHAU, puisque Patrice Brun, récemment élu président de l'Université Bordeaux III, a démissionné de la présidence de notre association, tout en restant membre du bureau.

Christel Müller, trésorière, devient vice-présidente et souhaite laisser sa charge financière à la prochaine assemblée générale.

Les autres membres du bureau sont : Christophe Badel (vice président du Jury de CAPES externe d'Histoire et géographie), Lydie Bodiou, François Cadiou, Jean-Christophe Couvenhes (secrétaire), Antonio Gonzales (responsable du site Internet), Franck Prêteux, Nicolas Tran.

3) La vie pratique de notre association

Le mailing (c'est-à-dire l'envoi par courrier électronique de messages par le secrétaire) :

Rappel de la décision prise lors d'une AG précédente de recourir à ce moyen de communication dématérialisé pour supprimer les envois postaux, poste coûteux et activité chronophage pour les membres du bureau.

Les listes sont à peu près à jour et des problèmes peuvent éventuellement survenir (logiciel anti-spam un peu drastique, encodage défaillant, ...). Cependant, si des problèmes surviennent, n'hésitez pas à vous manifester en cas de difficultés de réception.

Les envois sont relativement parcimonieux, pour ne pas alourdir vos boîtes mail, surtout en cette période de « crise » universitaire.

Les annonces sur le site internet de la SOPHAU :

Le mailing n'a pas vocation à diffuser les annonces de programmes de colloques organisés par les membres de notre association. La liste de diffusion [agora] remplie parfaitement ce rôle (contacter : Viviane.Therault@ehess.fr). Néanmoins, continuez à faire parvenir au secrétaire le programme et surtout les informations pratiques (bulletin d'inscription) de ces manifestations scientifiques : ils seront mis en ligne sur le site internet de la SOPHAU où ils pourront facilement être téléchargés par tout un chacun.

Le mailing peut avoir vocation à diffuser des informations relatives à des postes vacants d'ATER, AM, AMN, PRAG... Là encore, continuez à faire parvenir au secrétaire les descriptifs (même sommaires) de ces postes: ils seront mis en ligne sur le site internet de la SOPHAU, dans la rubrique « Recrutement », où ils pourront facilement être consultés par tous.

L'annuaire :

L'annuaire papier 2008 s'avère moins complet (et donc moins pratique) que l'annuaire 2006 : il fallait être à jour de sa cotisation pour y figurer et l'obtenir !

Les membres qui n'y figurent pas alors qu'ils se sont maintenant acquittés ou vont très rapidement s'acquitter de leurs cotisations, figureront dans l'annuaire électronique. : pour cela, il faudra néanmoins qu'ils remplissent le document de mise à jour téléchargeable à : http://sophau.univ-fcomte.fr/annuaire_dynamique.html.

A l'occasion de l'AG de décembre, nous enverrons à tous les membres un fichier (sous format PDF) contenant ces fiches manquantes.

Le prix SOPHAU :

La SOPHAU décerne depuis 2005 un prix annuel de 1500 € destiné à cofinancer la publication d'une thèse. Le nom du lauréat est officiellement proclamé lors de l'A.G. ordinaire du mois de décembre. A ce jour, nous n'avons reçu qu'un seul dossier ! Or le concours est ouvert aux thèses soutenues l'année en cours du concours (2009), ou dans les deux années précédentes (2008 et 2007).

Les candidats doivent faire parvenir au siège de la SOPHAU - INHA, Centre Glotz, 2 rue Vivienne, 75002 PARIS, **avant le 1er juin 2009**, le cachet de la poste faisant foi.

Le site internet de la SOPHAU :

Antonio Gonzales indique que le site de la SOPHAU qu'il anime avec François Grosdemouge, sur le serveur de l'université de Besançon, connaît un grand succès de fréquentation : parfois plus de 1000 connexions hebdomadaires, ce qui est très important pour un site de ce type.

Le site est en train d'être totalement restructuré dans le sens d'une plus grande interopérabilité permettant à tous nos membres cotisants de pouvoir tenir à jour leur fiche dans l'annuaire et faire part de leurs publications les plus récentes. Cela se fera sous la forme d'un accès crypté. Antonio Gonzales présentera tout cela lors de la prochaine AG de décembre.

Cotisations :

Christel Müller rappelle que la SOPHAU s'est engagée à hauteur de 2000 euros à contribuer au financement du colloque de Lyon qui nous réunit.

Les sommes dormant sur le CCP iront fructifier autant qu'elles le peuvent sur un livret A.

Un appel est lancé auprès de tous ceux qui ne se seraient pas encore acquittés de leur cotisation : Non-titulaire = 15€ ; titulaire = 25 €.

Si vous ne cotisez plus depuis très longtemps, le versement de deux années de cotisation règle totalement votre situation (Non-titulaire = 30 € ; titulaire = 50 €) et vous donne droit à un annuaire papier (et à sa version informatique).

Prière d'envoyer vos règlements à Christel Müller, 69 rue Louis Blanc, 75010 PARIS et à aucune autre adresse. L'ordre du chèque est : SOPHAU.

4/ Point sur les réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche

Bernard Legras rappelle son double souci de diffusion rapide des informations recueillies sur les réformes voulues par les Ministères de l'éducation nationale (MEN) et de l'enseignement supérieur (MES), et d'action concertée avec les trois autres associations d'historiens de l'enseignement supérieur (médiévistes, moderniste et contemporanéistes).

Le jour de l'AG trois éléments doivent être mis en avant au sujet de la réforme des concours de recrutement et de la mastérisation :

1/ Le concours de l'agrégation d'histoire est maintenu dans sa forme actuelle (avec des inquiétudes portant sur le nombre de postes offerts dans le futur)

2/ Le CAPES d'histoire et géographie est maintenu en 2010 dans sa forme actuelle. Mais le MEN insiste sur le fait que cette situation est « transitoire ». En histoire ancienne, l'intitulé du programme sera le même pour le concours d'agrégation et de CAPES.

3/ Deux jours avant l'AG, le 13 mai, le MES annonçait que les étudiants admis au concours à la session 2010 seraient installés comme fonctionnaires stagiaires, qu'ils seraient en conséquence rémunérés et que cette année compterait pour leur retraite. Les admis se verront délivrer un M1. Le MEN précisait dans le même temps que l'année de stage se répartirait selon 1/3 de formation et 2/3 d'enseignement, et que cette formation pourrait se prolonger durant l'année suivant la titularisation (formation « continuée » dont la proportion n'est pas donnée). Le MEN et le MES ont par ailleurs accepté le principe d'un cadrage national des masters.

Deux commissions travaillent actuellement sur la réforme des concours et la mastérisation

1/ la commission Marois-Filâtre composée de William Marois, Recteur de l'Académie de Bordeaux, et Daniel Filâtre, Président de l'université de Toulouse II Le Mirail. Elle a commencé ses travaux dans la première quinzaine de mai. Ses membres sont des « experts », des « institutions » et des personnes « de terrains ». Ses conclusions (un « rapport ») doivent être remises au MES et au MEN avant le 15 juillet.

2/ Un groupe de travail Ministères-Syndicats. Le document dit Plan B envoyé à tous les membres de la SOPHAU est l'un des documents remis à ce groupe de travail. Il s'agit d'un document élaboré fin mars mais qui n'est pas devenu obsolète. La question qui se pose est celle de la position des syndicats, qui n'ont pas une vue commune sur tous les points en discussion.

Au 16 mai il est possible de dégager les conclusions suivantes

1/ L'année 2010 sera transitoire

2/ Pour la mastérisation et les concours postérieurs des questions se posent

- L'articulation Concours/M1/M2

- La date du concours durant l'année universitaire

- Le contenu du concours. Les informations recueillies par Christophe Badel, Vice-président du jury de CAPES, permettent d'avancer que l'articulation des programmes de CAPES avec ceux de l'agrégation est acquise ; que l'écrit et l'oral auront le même programme ; que l'épreuve sur dossier disparaîtrait ; que l'épreuve « Connaissance du système éducatif » est en suspens, les syndicats étant en désaccord sur son maintien ou sa suppression.

Bernard Legras prendra contact avec les autres associations d'historiens du supérieur pour faire un point commun de la situation et peser ensemble – autant qu'il est possible – dans les discussions en cours.

5/ Questions diverses

Jean-Luc Lambolley rappelle que le CNU accorde tous les ans, après examen de dossier, la possibilité d'accéder à la Hors Classe pour les Maîtres de conférence ayant atteint l'échelon 9. Cette année, devant la faiblesse numérique des dossiers, le CNU a été contraint à des choix qui auraient peut-être été autres si plus de dossiers lui étaient parvenus. Le CNU a même envisagé d'étendre l'examen des dossiers à ceux des titulaires de l'échelon 8.

Bernard Legras indique que le bureau de la SOPHAU procèdera à l'automne 2009 à une grande enquête sur le fonctionnement des Comités de Sélection.

Jean-Christophe Couvenhes
Secrétaire de la SOPHAU